



Programme Alimentaire Mondial

**Session annuelle
du Conseil d'administration
Rome, 12–16 juin 2017**

Distribution: générale

Date: 25 mai 2017

Original: anglais

Point 10 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2017/10-B

Questions d'administration et de gestion

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

**Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant
du 1er janvier au 31 décembre 2016**

Résumé

Dans des environnements opérationnels de plus en plus complexes et dangereux, le PAM distribue sans faillir des aliments sains et de qualité à 80 millions de personnes chaque année. Des procédures de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des mesures d'atténuation des risques solides sont essentielles pour garantir que les bons aliments arrivent au bon moment jusqu'aux personnes qui en ont le plus besoin. Malgré la complexité et la fragilité des contextes dans lesquels il intervient, et grâce à des procédures éprouvées et aux compétences spécialisées disponibles en interne, le PAM a toujours limité ses pertes après livraison à moins de 1 pour cent du total des vivres manutentionnés chaque année. En 2016, il a acheminé 4,2 millions de tonnes de vivres dans 72 pays, dont 20 109 tonnes, soit 0,47 pour cent du volume total pris en charge, ont été perdues après réception dans les pays et avant distribution aux bénéficiaires.

Environ 73 pour cent de l'ensemble des pertes après livraison enregistrées en 2016 se sont produites en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen, contre 50 pour cent en 2015; dans tous ces pays, le PAM met en œuvre des opérations d'urgence de niveau 3 pour faire face aux effets de conflits graves et prolongés. La valeur globale des pertes après livraison est aussi plus élevée qu'en 2015 – 18,1 millions de dollars É.-U. contre 11 millions de dollars – en raison de pertes importantes de produits à valeur élevée dans ces trois pays. Par exemple, 10 pour cent de l'ensemble des pertes après livraison étaient du SuperCereal perdu pendant les combats au Soudan du Sud.

Les pertes après livraison en 2016 étaient principalement dues à des conflits et à des troubles civils, à la reconstitution ou au reconditionnement de produits alimentaires, à des problèmes d'entreposage et de transport, et à des problèmes concernant les produits alimentaires survenus au point d'origine. Pour ce qui concerne les pertes imputables à des conflits et troubles civils – qui représentent la plus grande partie des pertes après livraison – 89 pour cent se sont produites lors du pillage de l'entrepôt à Djouba pendant les combats de juillet 2016.

Coordonnateurs responsables:

M. R. Lopes da Silva
Sous-Directeur exécutif chargé du Département des
services concernant les opérations
tél.: 066513-2200

Mme C. Fleischer
Directrice
Division chargée de la chaîne d'approvisionnement
tél.: 066513-2293

Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu des pertes après livraison subies en 2016 et décrit les mesures prises récemment pour les prévenir ou les réduire. Les annexes donnent des précisions sur les pertes ventilées par pays et sur les pays où elles ont dépassé les seuils de notification fixés par le PAM¹. Les pertes avant livraison ou les utilisations non prévues de produits alimentaires après leur distribution aux bénéficiaires ne sont pas abordées dans le présent rapport².

Caractéristiques des pertes après livraison enregistrées en 2016

2. Les pertes après livraison en 2016 sont présentées en volume et en valeur, et les chiffres sont comparés à ceux des années précédentes en termes de volume, de valeur, de cause et de contexte opérationnel.
3. Le contexte opérationnel en 2016 a été plus difficile que les années précédentes. La distribution de quantités plus importantes de produits dans les situations d'urgence de niveau 3 et d'une proportion plus grande de produits complexes tels que le SuperCereal plus, les rations familiales, les suppléments nutritionnels prêts à consommer et les suppléments nutritionnels à base de lipides, associée aux changements intervenus dans l'équilibre des modalités d'intervention entre les transferts de vivres et les transferts de type monétaire, a contribué aux problèmes opérationnels croissants qu'il a fallu surmonter.
4. La quantité en tonnes des pertes après livraison en 2016 était la troisième plus faible enregistrée depuis 2011 en chiffres absolus et en pourcentage des vivres manutentionnés³. Les pertes après livraison en 2016 se chiffraient à 20 109 tonnes, soit 0,47 pour cent des produits alimentaires manutentionnés: le chiffre correspondant en 2015 était de 12 694 tonnes, soit 0,36 pour cent (voir la figure 1 et l'annexe VIII)⁴.
5. La valeur des pertes après livraison a été plus élevée qu'en 2015 et 2014 mais plus faible qu'en 2013 tant en valeur absolue qu'en pourcentage du total manutentionné. En 2016, la valeur des pertes après livraison se chiffrait à 18,1 millions de dollars, soit 0,72 pour cent de la valeur totale des vivres manutentionnés, qui était de 2,53 milliards de dollars; ces chiffres pour 2015 étaient respectivement de 11 millions de dollars et de 0,42 pour cent.

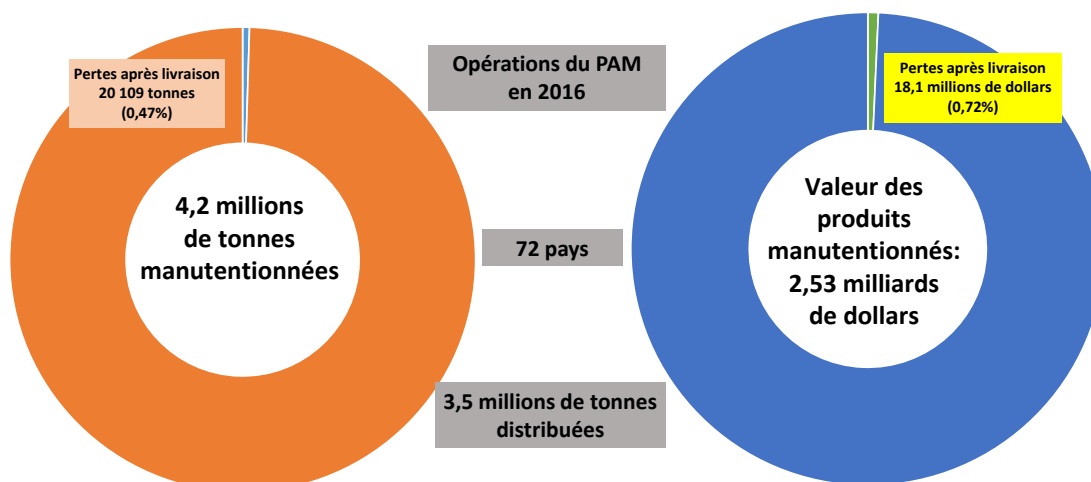
¹ Les seuils (par pays) au-delà desquels le PAM demande de faire état des pertes après livraison sont les suivants: i) les pertes enregistrées pour un même produit alimentaire sont égales ou supérieures à 2 pour cent de la quantité manutentionnée et à 20 000 dollars en valeur absolue; et ii) la valeur absolue des pertes est supérieure à 100 000 dollars pour un même type de produits alimentaires.

² Les pertes avant livraison sont celles qui se produisent avant l'arrivée des denrées dans les pays bénéficiaires. Les produits sont assurés contre tous les types de risques, les indemnités perçues par le PAM permettant une reprogrammation. Les utilisations non conformes, comme le partage, le vol ou la vente, sont prises en compte dans les activités de suivi et font l'objet de mesures.

³ La quantité en tonnes de produits alimentaires manutentionnés correspond au stock initial dans le pays bénéficiaire auquel on ajoute les produits reçus dans le pays bénéficiaire.

⁴ La valeur des produits alimentaires est établie à l'aide de la méthode du prix moyen pondéré. Il s'agit d'une méthode d'évaluation des stocks selon laquelle le coût de chaque article est déterminé à partir de la moyenne pondérée des coûts d'articles similaires au début de la période considérée et pendant ladite période. Les pertes indiquées dans le présent rapport sont évaluées au prix moyen pondéré calculé à la fin de 2015.

Figure 1: Pertes après livraison en 2016



6. L'intégration du système de filières d'approvisionnement a contribué à améliorer les dispositifs de planification et d'approvisionnement ainsi que le suivi des produits manutentionnés dans les pays, ce qui a permis au PAM de s'adapter à l'évolution des circonstances et de minimiser les pertes.

Figure 2: Pertes après livraison, 2009–2016

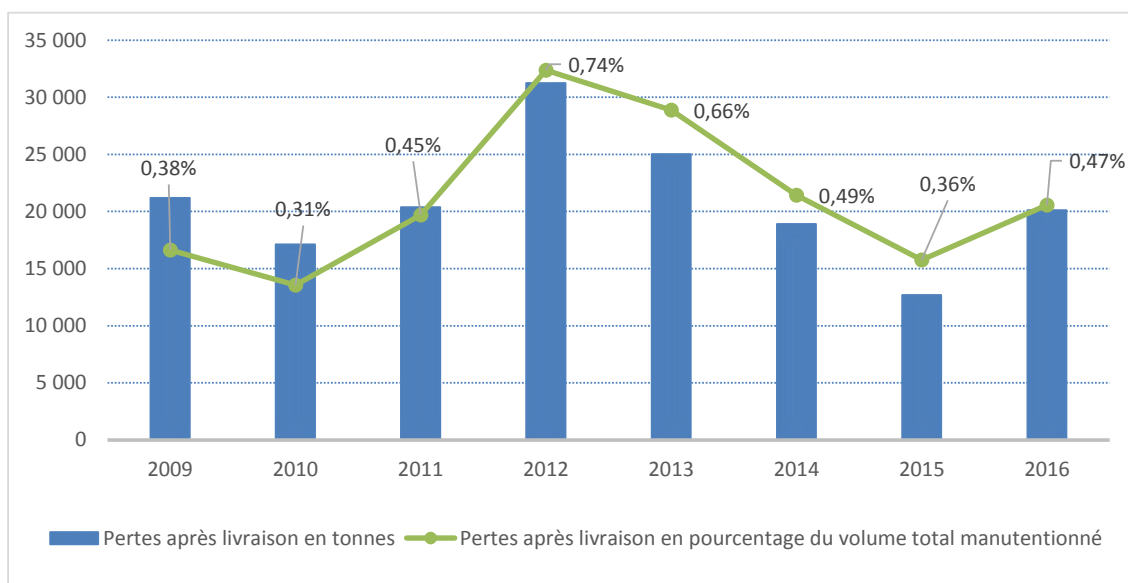
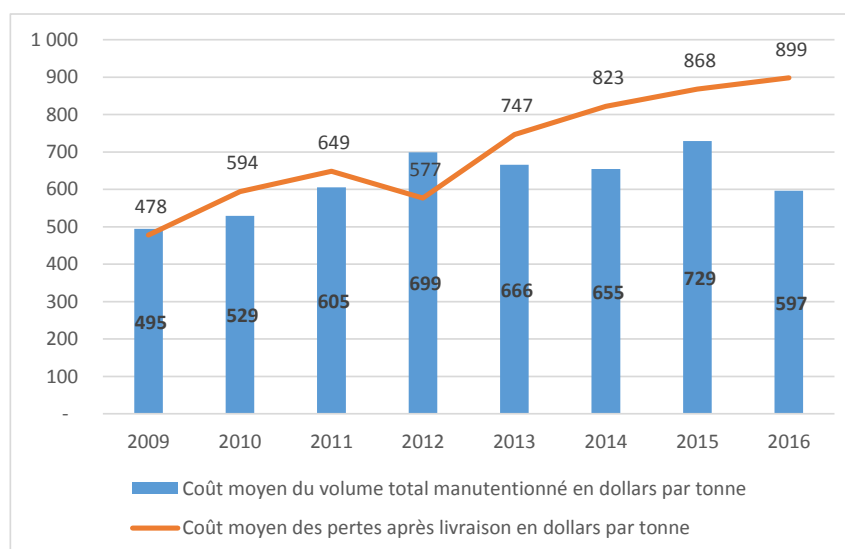


Figure 3: Coût moyen des produits alimentaires manutentionnés et coût moyen des pertes après livraison (dollars/tonne)



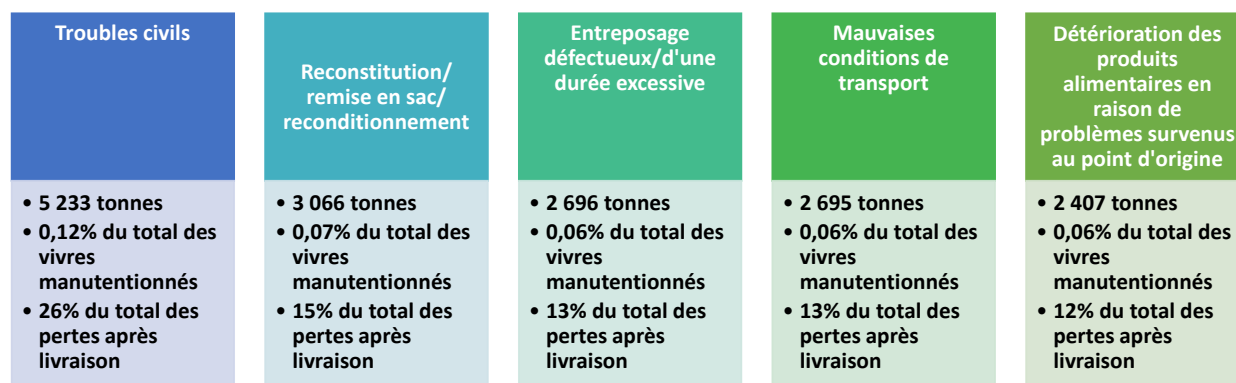
7. La valeur moyenne des vivres manutentionnés était de 597 dollars par tonne, contre 729 dollars par tonne en 2015, alors que la valeur moyenne des pertes après livraison était de 899 dollars par tonne, contre 868 dollars par tonne en 2015.
8. L'insécurité et l'instabilité qui règnent dans trois pays étaient à l'origine de 73 pour cent des pertes après livraison enregistrées, dont 33 pour cent au Soudan du Sud, soit 6 729 tonnes d'une valeur moyenne de 863 dollars par tonne, 25 pour cent en République arabe syrienne, soit 5 000 tonnes d'une valeur moyenne de 889 dollars par tonne, et 15 pour cent au Yémen, soit 2 998 tonnes d'une valeur moyenne de 1 199 dollars par tonne.
9. Les pertes de mélange maïs-soja se sont élevées à 2 805 tonnes d'une valeur moyenne de 931 dollars par tonne, ce qui correspond à 14 pour cent du total. Sur ce chiffre, la perte de 1 963 tonnes était imputable aux combats au Soudan du Sud.
10. Les pertes de 2 876 tonnes de haricots enregistrées au Yémen, en République arabe syrienne et au Soudan du Sud, d'une valeur moyenne de 817 dollars par tonne, représentaient elles aussi 14 pour cent des pertes après livraison.
11. Les pertes concernant d'autres produits à valeur élevée ont été les suivantes: i) 1 317 tonnes d'huile végétale d'une valeur moyenne de 1 287 dollars par tonne, dont 1 069 tonnes en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen; ii) 1 410 tonnes de pois chiches, dont la presque totalité en République arabe syrienne, d'une valeur moyenne de 989 dollars par tonne; et iii) 835 tonnes de Plumpy d'une valeur moyenne de 2 901 dollars par tonne, principalement en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen.

Principales causes des pertes après livraison

12. En 2016, 80 pour cent des pertes après livraison (soit 16 097 tonnes) étaient imputables à des troubles civils, à la reconstitution ou au reconditionnement, à des problèmes d'entreposage, à de mauvaises conditions de transport et à la détérioration des produits au point d'origine (voir la figure 4). L'entreposage dans de mauvaises conditions ou de durée excessive et le transport inadapté sont des facteurs de pertes connus de longue date, mais depuis quelques années, celles provoquées par des conflits sont devenues importantes, notamment en République arabe syrienne et au Soudan du Sud.

13. En 2016, les pertes entraînées par les pillages et les vols se sont élevées à 1 065 tonnes, celles dues aux livraisons incomplètes⁵ à 928 tonnes et celles dues à une manutention défectueuse à 672 tonnes.

Figure 4: Les cinq principales causes des pertes après livraison en 2016



14. Sur les 5 233 tonnes de pertes enregistrées dans 13 pays touchés par des troubles civils, 89 pour cent se sont produites au Soudan du Sud: 4 660 tonnes ont été pillées dans l'entrepôt à Djouba pendant les combats de juillet 2016. L'unité de la logistique est à la recherche d'un lieu plus sûr pour installer l'entrepôt afin de réduire le plus possible les risques de ce type à l'avenir.
15. Les pertes après livraison dues à des problèmes de reconstitution ou de reconditionnement ont augmenté et s'élèvent à 3 066 tonnes, soit 15 pour cent du total et 0,07 pour cent des produits alimentaires manutentionnés; 82 pour cent de ces pertes se sont produites en République arabe syrienne.
16. L'entreposage dans de mauvaises conditions ou de durée excessive a entraîné des pertes après livraison s'établissant à 2 696 tonnes en 2016, soit 13 pour cent du total et 0,06 pour cent de la quantité totale des produits alimentaires manutentionnés contre 0,11 pour cent en 2014 et en 2015. Les systèmes du PAM en matière de planification, de suivi, de surveillance des denrées alimentaires proches de leur date de péremption et de repérage des problèmes de sécurité sanitaire des aliments, ont contribué à cette réduction.
17. Les pertes liées aux mauvaises conditions de transport se sont montées à 2 695 tonnes et celles dues aux livraisons incomplètes à 928 tonnes, représentant ensemble 18 pour cent des pertes après livraison et 0,09 pour cent du volume acheminé, dont 84 pour cent se sont produites dans les pays suivants: Éthiopie, Haïti, République arabe syrienne, République centrafricaine, Somalie, Soudan du Sud et Yémen. Les clauses contractuelles prévoyant le recouvrement des pertes après livraison auprès des prestataires de services ont permis de récupérer 2,04 millions de dollars en 2016. Une sélection et un examen rigoureux des prestataires de service sont essentiels pour réduire au minimum les pertes de produits alimentaires⁶.
18. La détérioration des produits alimentaires imputable principalement à des problèmes au point d'origine a entraîné des pertes après livraison de 2 407 tonnes, soit 12 pour cent du total et 0,06 pour cent de la quantité manutentionnée, dont la presque totalité au Yémen où 2 062 tonnes ont été perdues. Les autres pays concernés étaient le Bénin, la Jordanie, le Myanmar, les Philippines, la République arabe syrienne et le Soudan du Sud (voir les annexes I et VII).

⁵ Par livraisons incomplètes, on entend les pertes de produits alimentaires survenant pendant le transport dans le pays bénéficiaire; on recouvre généralement la valeur correspondante en la déduisant de la facture du transporteur.

⁶ Les prestataires de services dont les résultats n'ont pas donné satisfaction reçoivent un avertissement ou sont rayés de la liste de présélection. L'un des indicateurs de performance applicables aux transporteurs est la quantité perdue en cours d'acheminement.

Pertes après livraison par pays

19. En 2016, les dix plus grosses opérations du PAM du point de vue de la quantité de vivres acheminés se sont déroulées, par ordre décroissant, en Éthiopie, en République arabe syrienne, au Yémen, au Malawi, au Soudan du Sud, au Soudan, au Pakistan, en Iraq, en Ouganda et au Kenya. Ces pays représentaient ensemble 2,96 millions de tonnes de vivres manutentionnées, soit 70 pour cent du total, et ont enregistré 15 887 tonnes de pertes après livraison, soit 79 pour cent de ce type de pertes (la figure 5 présente une vue d'ensemble régionale).
20. Les dix opérations menées dans ces pays comptabilisaient 17 128 tonnes, soit 85 pour cent des pertes après livraison en 2016 (voir la figure 6). Les opérations menées en Éthiopie, en République arabe syrienne, au Yémen et au Soudan du Sud sont les plus importantes du point de vue de la quantité de vivres acheminés, et les interventions de niveau 3 menées en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen représentaient 73 pour cent de l'ensemble des pertes après livraison. Quinze pays présentaient des pertes après livraison supérieures au seuil prévu en 2016 (voir les annexes I et VII).

Figure 5: Opérations du PAM par région – volume acheminé et pertes après livraison (volume total acheminé et pourcentage des pertes)

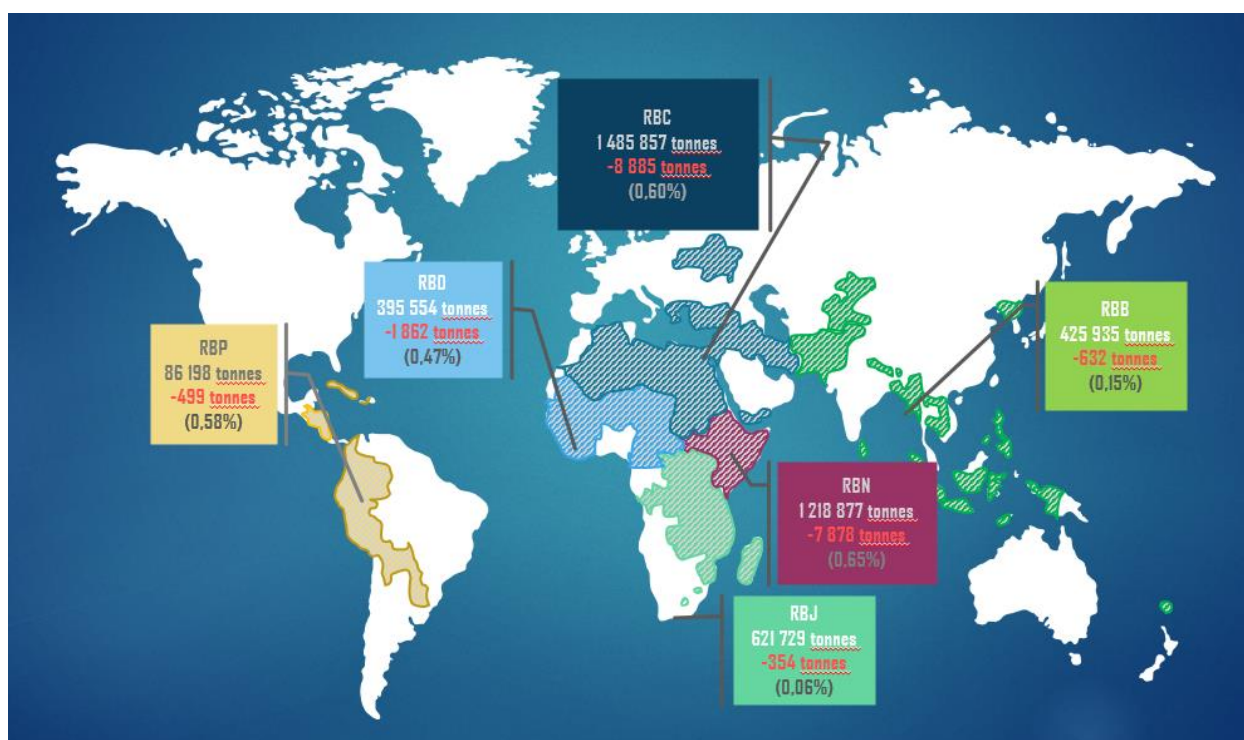
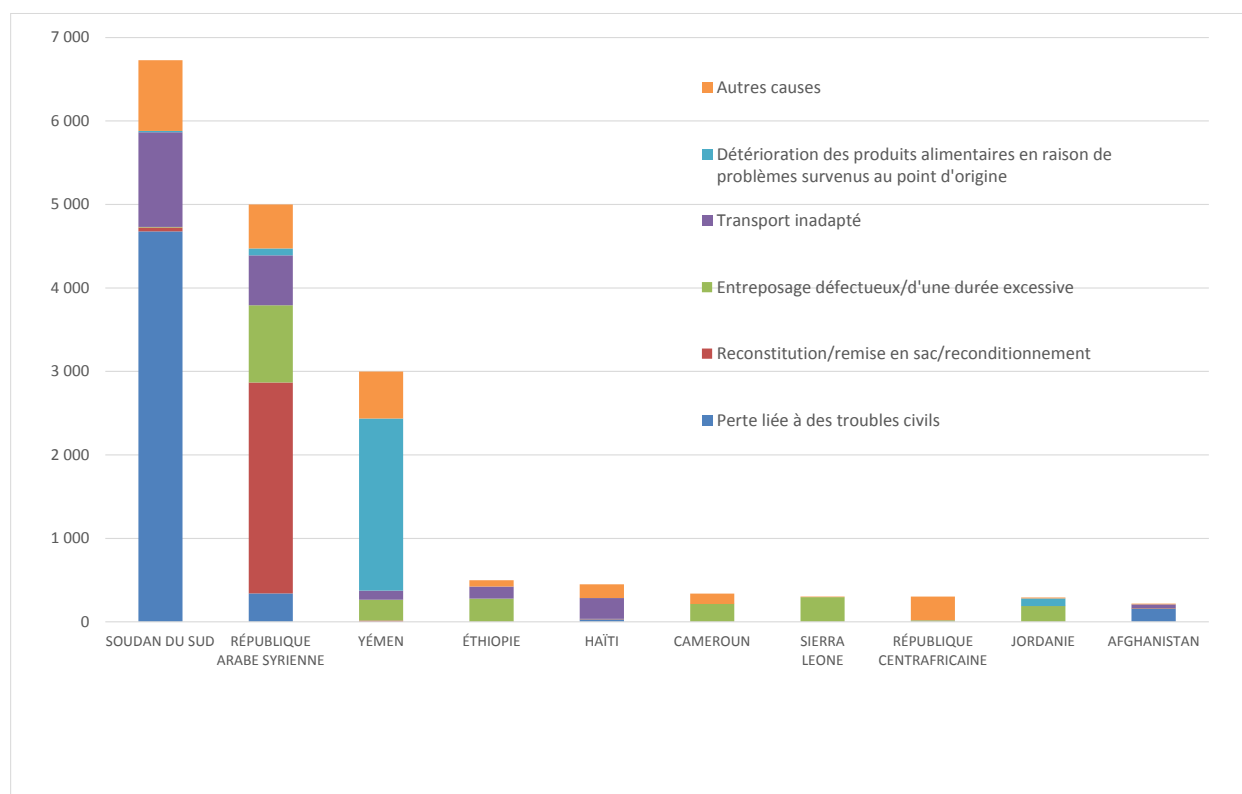


Figure 6: Les dix pays ayant enregistré les pertes après livraison les plus élevées en 2016 (en tonnes) et causes de ces pertes



Résumé des caractéristiques des pertes après livraison en 2016

21. Les pertes ont augmenté tant en chiffres absolus qu'en pourcentage par rapport à 2015. Le volume des pertes après livraison était le troisième plus faible enregistré depuis 2011 en chiffres absolus et en pourcentage des vivres manutentionnés.
22. Les pertes après livraison en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen représentaient 73 pour cent du volume total perdu en 2016. Les pertes de mélange maïs-soja et de haricots constituaient 28 pour cent des pertes après livraison en volume et 27 pour cent en valeur.
23. La valeur des pertes après livraison a été plus élevée qu'en 2015 et 2014 mais plus faible qu'en 2013 tant en valeur absolue qu'en pourcentage des produits alimentaires manutentionnés. La valeur moyenne était plus élevée en raison des pertes importantes subies en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen et des pertes de produits alimentaires à valeur élevée, à savoir mélange maïs-soja, haricots, huile végétale, pois chiches et suppléments nutritionnels à base de lipides.

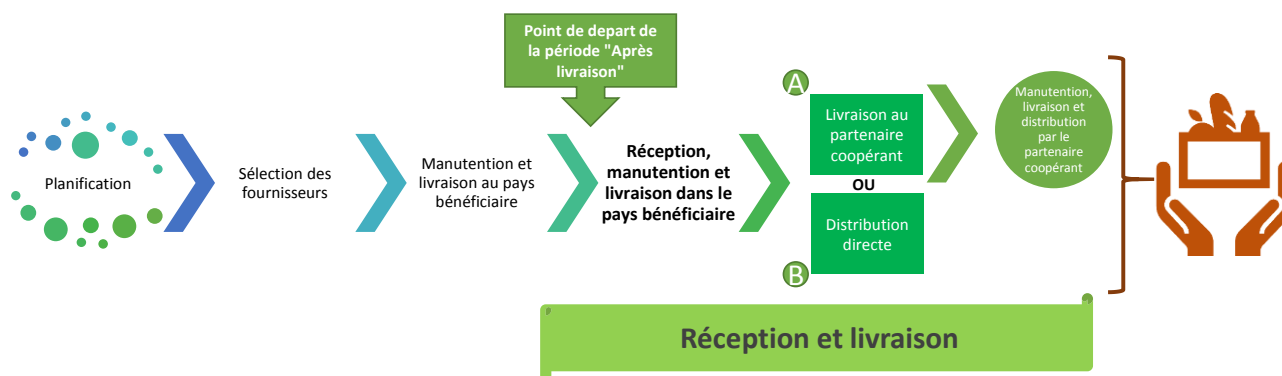
Mesures prises pour prévenir et atténuer les pertes

Chaîne d'approvisionnement intégrée

24. La chaîne d'approvisionnement intégrée du PAM regroupe les fonctions essentielles qui vont de la mobilisation des ressources et la conception des programmes aux opérations d'approvisionnement et de livraison. Le PAM continue de tirer parti de la fusion des divisions des achats et de la logistique au Siège et dans certains bureaux de pays, qui lui permet d'appuyer plus efficacement ses opérations en fournissant une assistance alimentaire plus fiable, d'un meilleur rapport coût-efficacité et plus souple.
25. Le Mécanisme de gestion globale des vivres complète la chaîne d'approvisionnement en réduisant les délais d'intervention et les coûts grâce à des dispositifs de financement novateurs qui facilitent l'approvisionnement répondant à la demande. Le Système d'appui à la gestion

logistique (LESS) permet de suivre en temps réel les livraisons, et le tableau de bord de la chaîne d'approvisionnement offre une visibilité qui permet d'éclairer la planification et la prise de décisions fondées sur des données factuelles: ensemble ils permettent une mise en œuvre synchronisée des activités, ce qui contribue à réduire au minimum les pertes de denrées alimentaires.

Figure 7: Étapes de la chaîne d'approvisionnement



Planification de la chaîne d'approvisionnement du PAM

26. Compte tenu de la taille, de l'échelle et de la complexité des activités du PAM et de la difficulté qu'il y a à prévoir les crises et les contributions des donateurs, il est essentiel de garantir que les quantités voulues de produits alimentaires sont disponibles en temps et lieu voulus avec un minimum de pertes.
27. Le modèle d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement adopté en 2016 prend en compte simultanément les besoins alimentaires, les sources d'approvisionnement, les itinéraires de livraison et les modalités de transfert pour déterminer les dispositions optimales pour une opération donnée (voir l'encadré 1). Ce modèle permet de trouver des moyens de réduire les coûts opérationnels sans compromettre la qualité et la valeur nutritionnelle de l'assortiment alimentaire fourni, et les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement peuvent adapter le système afin de répondre de manière souple à des besoins et des situations d'urgence complexes tout en réduisant les pertes.
- Encadré 1: Modèle d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement en Iraq**

Compte tenu des ressources limitées disponibles, l'outil d'optimisation a été utilisé en Iraq pour définir au mieux l'assortiment alimentaire. Le résultat en a été l'adoption début 2016 du colis alimentaire familial, qui a réduit les coûts de 17 pour cent.

L'outil a permis au PAM de maximiser son efficacité et de prendre en compte les perspectives de financement et les préférences des bénéficiaires. Le colis alimentaire familial est désormais distribué à 500 000 bénéficiaires tous les mois, ce qui permet de dégager une économie de 1,12 million de dollars par mois.
28. La planification rationnelle de la chaîne d'approvisionnement contribue aussi aux objectifs plus larges du mandat du PAM: rapprocher les petits exploitants des marchés, accroître les dépenses effectuées dans les pays en développement en lien avec la chaîne d'approvisionnement, favoriser les filières de détail afin de réduire au minimum les risques de pertes de produits alimentaires, et renforcer les programmes publics de filets de sécurité.

Approvisionnement des opérations du PAM

29. Les procédures de sélection des sources d'approvisionnement et d'achat des vivres font l'objet d'un suivi constant afin de garantir qu'elles sont solides et maintiennent la valeur nutritionnelle des produits manutentionnés et réduisent au minimum les pertes. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les pouvoirs publics sont essentiels dans ce domaine.

30. Le PAM a poursuivi l'audit de ses fournisseurs et ses partenariats avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Agence des États-Unis pour le développement international, les organisations du secteur privé et Médecins sans frontières. L'examen de la performance des sociétés d'inspection alimentaire a contribué à réduire au minimum les pertes après livraison et à assurer la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
31. Le PAM a collaboré avec des spécialistes du secteur alimentaire afin de rassembler des données fiables et des compétences techniques en vue d'améliorer les assortiments alimentaires, par exemple en élaborant des spécifications pour le riz enrichi qui ont permis d'améliorer les produits distribués aux bénéficiaires.
32. Le conditionnement est fondamental pour réduire les pertes au minimum et préserver la qualité des produits; le PAM a donc commencé à examiner ses spécifications d'emballage pour certains aliments en 2016 dans le but de prévenir la détérioration tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En 2016, il a entrepris d'analyser le montant des pertes de produits alimentaires à certaines destinations résultant de conditionnements inappropriés. Sur la base de cette analyse, il a œuvré avec ses fournisseurs de produits alimentaires pour déterminer la faisabilité et le rapport coût-efficacité de différentes solutions de conditionnement. De plus, il a collaboré étroitement avec les sociétés d'inspection et les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement en vue d'améliorer les contrôles internes portant sur la façon dont la performance des conditionnements est évaluée tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
33. Le PAM teste régulièrement les produits alimentaires afin de vérifier que leur qualité et leur valeur nutritionnelle sont conformes aux exigences avant leur entrée dans la chaîne d'approvisionnement. En 2016, des tests de ce type ont été appliqués à du SuperCereal, à des suppléments nutritionnels prêts à consommer et à de l'huile végétale provenant de 12 fournisseurs dans 12 pays; le PAM s'en sert pour améliorer avec les fournisseurs la stabilité des produits. Les essais menés sur les biscuits à haute teneur énergétique ont pris fin durant l'année considérée, et permettent au PAM de revoir leur durée de conservation.
34. Le PAM a passé en revue les règlements concernant l'alimentation en Jordanie, au Liban et au Nigéria en 2016 afin de garantir que les exigences et les sensibilités propres à chaque pays étaient comprises, et ainsi améliorer la gestion de la qualité en amont et en aval. Cela a permis aussi d'atténuer les risques de pertes de produits alimentaires et de mettre en place des systèmes de suivi solides pour les transferts de type monétaire et, en Jordanie et au Nigéria, pour garantir la qualité des fournitures alimentaires d'urgence.

Livraison des produits alimentaires

35. La mise en service de LESS et de l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET) s'est achevée en 2016 et a permis d'améliorer la gestion des approvisionnements alimentaires par le PAM et ses partenaires. LESS est maintenant activé sur 1 200 sites et 90 000 points de livraison finale dans 83 pays, et a assuré le suivi de 4,2 millions de tonnes de denrées alimentaires en 2016. Le système permet au PAM de suivre en ligne tous les mouvements de produits alimentaires et d'obtenir des informations en temps réel sur des points tels que les dates limites d'utilisation optimale, la qualité des lots, l'emplacement et les exigences réglementaires, soit un niveau de détail qui facilite la planification rationnelle et contribue à réduire au minimum les pertes de produits alimentaires.
36. La mise en place de LESS a nécessité la formation de 2 500 membres du personnel dans différents domaines fonctionnels, et la nouvelle stratégie de gestion des connaissances garantit que les connaissances et les compétences opérationnelles sont transmises aux nouveaux usagers de sorte que les avantages procurés par le système perdurent sur le long terme.
37. La mise en service de COMET dans tous les bureaux de pays leur permet de combiner les données produites par d'autres systèmes pour gérer les cycles de programmation et les livraisons des produits alimentaires des partenaires. Les 200 rapports normalisés sur les projets soumis en 2016 ont été produits avec les données issues de COMET, de LESS et du Système mondial et réseau d'information (WINGS) à l'aide de l'outil de nouvelle génération pour l'établissement des rapports normalisés sur les projets. Le système COMET permet de suivre et de gérer de manière transparente et responsable les ressources administrées par les partenaires et appuie la prise de

décisions à tous les niveaux. Pour ce qui concerne la responsabilité au regard de l'exactitude des données, les chargés de programme dans les bureaux de pays sont tenus de vérifier les rapports de distribution des partenaires au regard des informations sur le suivi et la livraison aux fins de la validation dans COMET.

38. Les informations sur les pertes après livraison ont été tirées de COMET et de LESS en 2016, ce qui a considérablement réduit pour les équipes chargées des programmes et de la logistique dans les bureaux de pays la nécessité de procéder à des rapprochements manuels.

Prévention des pertes après livraison dans les bureaux régionaux

39. Le Bureau régional de Nairobi a dépêché des missions de surveillance et de vérification de la conformité auprès de ses bureaux de pays afin de garantir que la gestion des produits alimentaires et la logistique étaient conformes aux politiques du PAM et déterminer les domaines de risque. Il a aussi formé le personnel du Bureau de pays pour la Somalie à la manutention d'aliments nutritifs spécialisés.

Encadré 2: Exemples d'appui des bureaux régionaux

Le Bureau régional de Dakar a mis en place une analyse des lacunes des procédures d'achat dans les bureaux de pays afin de mieux comprendre les difficultés auxquelles ils sont confrontés et donc de leur venir plus efficacement en aide. Cela contribuera notamment à réduire les pertes après livraison à l'avenir.

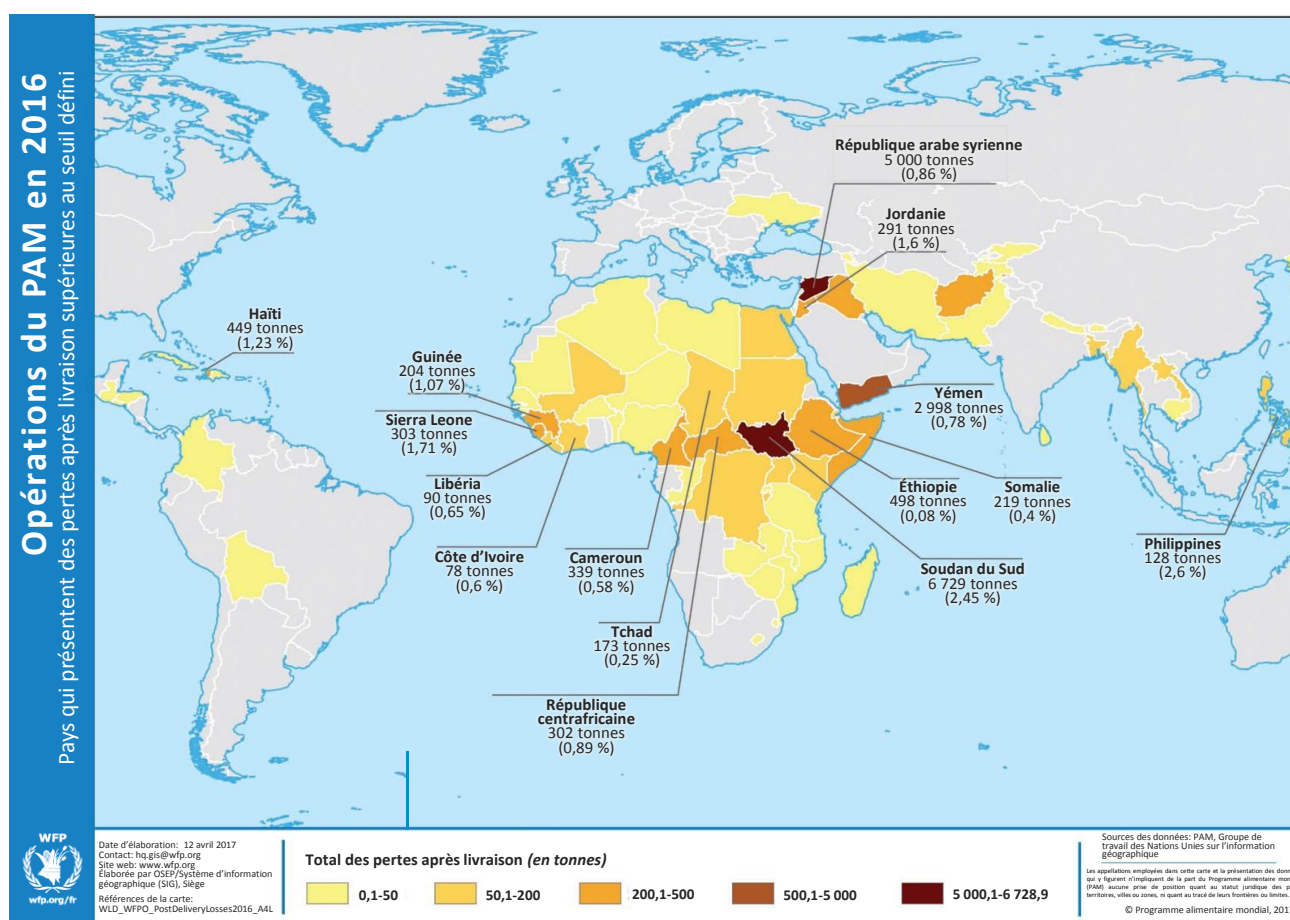
40. Le Bureau régional du Caire a recruté un spécialiste en technologie alimentaire pour former le personnel, les fournisseurs et les sociétés d'inspection aux questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments afin de créer un climat de confiance et de contribuer ainsi à atténuer les pertes après livraison. Les missions de contrôle menées dans les bureaux de pays et le renforcement des capacités du personnel ont aussi contribué à réduire les pertes.
41. Sous l'égide du Bureau régional de Panama, le Bureau du PAM en Colombie a formulé une stratégie d'atténuation des risques qui prévoyait une formation consacrée au stockage et au transport destinée aux partenaires coopérants, la vérification de l'état des routes et des mesures de coordination avant la livraison des produits alimentaires, et l'utilisation de camions plus petits pour réduire les dégâts causés aux routes. Le Bureau du PAM au Guatemala a formé 75 organisations de petits exploitants aux pratiques après récolte pour améliorer les conditions de stockage et augmenter la durée de conservation, et ainsi réduire au minimum les pertes de produits alimentaires.

ANNEXE I

Pertes ayant dépassé les seuils, par pays

- La présente annexe récapitule les pertes après livraison qui dépassent les seuils fixés par le PAM dans les pays enregistrant, pour un même type de produits alimentaires, des pertes: i) dont la valeur équivaut à 20 000 dollars au moins et qui sont égales ou supérieures à 2 pour cent de la quantité du produit manutentionné; et ii) dont la valeur est supérieure à 100 000 dollars. Les pertes répondant à ces critères se sont montées à 15 823 tonnes dans 20 projets menés dans 15 pays en 2016 (voir la figure A1).

Figure A1: Pays dans lesquels le PAM opère et où les pertes après livraison dépassent le seuil fixé (en tonnes et en % du volume total de produits alimentaires pris en charge)



Cameroun

- Les pertes après livraison supérieures aux seuils fixés se chiffraient à 125,2 tonnes de poids d'une valeur de 69 621 dollars dans le cadre de l'opération d'urgence régionale 200799, qui étaient manquants ou avaient été reçus mouillés, moisissus ou pourris après transport par mer, comme détaillé dans les rapports du contrôleur. Le montant des pertes est recouvert par le biais de l'auto-assurance du PAM.

République centrafricaine

- L'insécurité est à l'origine de la perte de 178,4 tonnes de riz d'une valeur de 158 564 dollars. Malgré l'escorte des convois, des camions ont été détournés ou endommagés dans plusieurs zones, entraînant la perte de 126,5 tonnes de produits alimentaires. Les vols survenus chez des partenaires coopérants et dans un entrepôt du PAM sont responsables de la perte de 27,1 tonnes de vivres, alors que l'infestation, l'entreposage prolongé et la remise en sac sont à l'origine de la perte de 16,3 tonnes.

4. Afin de réduire les pertes à l'avenir, les sous-traitants sont tenus de se conformer au système de convois mis en place par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; toute perte non justifiée pendant le transport est déduite du compte du transporteur.
5. Des mesures telles que l'établissement de rapports mensuels de suivi des pertes et le renforcement de la sécurité et des contrôles d'inventaire dans les entrepôts ont été adoptées pour protéger les stocks de produits alimentaires: les atteintes à la sécurité et les stocks manquants sont signalés et consignés afin de prendre des mesures correctives.

Tchad

6. Les pertes après livraison représentaient 57 tonnes de mélange maïs-soja d'une valeur de 102 994 dollars, dont la plus grande partie était due à des inondations qui ont endommagé des camions et détérioré 43 tonnes de produits en transit entre Goz Beïda et Abéché et 2,8 tonnes dans un camion du PAM entre Touloum et Iribal. La valeur totale des pertes a été recouvrée, mais les transporteurs protestent contre la déduction de la valeur des produits de leurs factures, et le Bureau des services juridiques au Siège examine le dossier.
7. De mauvaises conditions de manutention ont été constatées dans l'entrepôt d'Abéché, où 1,1 tonne de mélange maïs-soja a été perdue. Au bureau auxiliaire de Mao, 5,4 tonnes de produits ont été perdues, dont une moitié en raison de mauvaises conditions de manutention et de conditionnement et l'autre de la péremption des produits; une enquête est en cours. Les mesures correctives envisagées sont notamment le suivi des stocks grâce à LESS, des contrôles d'inventaire mensuels avec le bureau de pays et la formation du personnel et des partenaires.

Côte d'Ivoire

8. La principale perte concernait 20 tonnes d'huile végétale d'une valeur de 32 016 dollars intervenue dans le cadre de l'intervention prolongée de secours et de redressement 200464, dont la moitié était due au stockage prolongé d'articles ayant une durée de conservation limitée et l'autre moitié au reconditionnement de produits dont l'emballage d'origine était défectueux et qui avait fui pendant la livraison au port, comme noté par le contrôleur du PAM.
9. Les inspections des stocks ont en conséquence été renforcées afin de s'assurer que les fuites sont détectées rapidement, et les hauteurs d'empilement ont été réduites pour limiter les dégâts. Les dates limites d'utilisation optimale sont surveillées en permanence afin d'éviter l'entreposage prolongé.

Éthiopie

10. En Éthiopie, 286 tonnes d'aliments composés et de mélanges d'une valeur de 190 902 dollars ont été perdues, dont 267 tonnes étaient du SuperCereal entreposé trop longtemps suite à la livraison de 1 005 tonnes de produit de mauvaise qualité. Après enquête, le produit de mauvaise qualité a été certifié propre à la consommation animale et vendu.
11. Des états des stocks hebdomadaires et des alertes sur les dates limites d'utilisation optimale ont été activés par le biais de LESS, en même temps que des rapports hebdomadaires sur les stocks établis par les pôles de distribution. Les rapports sont communiqués aux gestionnaires et aux contrôleurs des entrepôts et analysés par l'équipe chargée de la qualité des produits afin de garantir une gestion appropriée. Suite aux audits de la qualité des produits alimentaires de dix fabricants auxquels il avait été fait appel précédemment, la liste a été ramenée à trois fabricants qui répondent aux critères en matière d'hygiène et de bonnes pratiques de fabrication.

Guinée

12. L'entreposage prolongé est à l'origine de la perte de 33,7 tonnes de haricots et de 45,7 tonnes de mélange maïs-soja, d'une valeur totale de 56 563 dollars. Les haricots avaient été infestés et n'étaient plus aptes à la consommation humaine.
13. Lorsque l'opération d'urgence régionale liée à la maladie à virus Ebola a pris fin en décembre 2015, des stocks importants ont été transférés au programme de pays, dont certains avaient déjà plus de six mois d'entreposage. Ces produits n'étant pas nécessaires immédiatement, certains se sont détériorés du fait de l'entreposage prolongé. Des mesures correctives ont été prises, à savoir

le suivi des stocks afin de réduire l'entreposage et la formation du personnel à l'utilisation de LESS.

Haïti

14. Les pertes de 170,7 tonnes de boulgour, d'huile végétale, de pois et de haricots, d'une valeur de 121 742 dollars, sont dues au détournement de produits par deux transporteurs et à des pillages survenus pendant le transport au cours de l'intervention menée suite au passage de l'ouragan Matthew.
15. Les mesures prises par le PAM pour réduire les risques de pillage sont notamment: i) l'affrètement d'un navire pour livrer les produits alimentaires à Grande Anse; ii) le recours à des escortes de sécurité pour les transports sous-traités entre Les Cayes et Jérémie; iii) le paiement d'une prime pour permettre aux transporteurs d'organiser leurs propres escortes de sécurité; et iv) la distribution de vivres le long des couloirs de livraison. De ce fait, les pillages ont considérablement diminué. Une évaluation du marché du transport aidera à réduire les risques de détournement et permettra d'assurer qu'une liste de transporteurs fiables, efficaces et sûrs est tenue à jour.

Jordanie

16. Les pertes en 2016 concernaient 114,8 tonnes de pâte de dattes et 21 tonnes de barres de dattes destinées à l'alimentation scolaire, qui ont été détruites parce qu'impropres à la consommation humaine; 42 autres tonnes de barres de dattes se trouvant dans un entrepôt du PAM seront aussi détruites.
17. Afin de réduire le plus possible ce type de pertes, le bureau de pays a mis en place une section chargée de la gestion de la performance et de la conformité qui effectuera des inspections qualitatives et quantitatives et des essais de laboratoires pour tous les produits alimentaires avant leur utilisation ou leur transformation. L'Agence jordanienne d'inspection des aliments et des médicaments contrôlera également les produits alimentaires du PAM.

Libéria

18. En raison de la lenteur des distributions, 9,9 tonnes de Plumpy'Doz inutilisées ont atteint leur date de péremption, et bien que le produit ait ensuite été certifié propre à la consommation humaine et animale il a été décidé de s'en défaire et de le vendre.
19. Le comité de gestion de la chaîne d'approvisionnement du bureau de pays se réunit chaque semaine pour examiner la situation des ressources et les réaffectations éventuelles, sous réserve de l'approbation des donateurs. Les produits alimentaires qui approchent de la date limite d'utilisation optimale sont programmés pour distribution trois mois avant la date de péremption.

Philippines

20. Suite à un défaut de fabrication à Dubaï, 111,9 tonnes de biscuits à haute teneur énergétique d'une valeur de 138 764 dollars ont été perdues. Le bureau de pays a augmenté la fréquence des examens organoleptiques effectués sur les stocks existants. La procédure de recouvrement des pertes est en cours. En raison d'un stockage prolongé, 8,1 tonnes de Plumpy d'une valeur de 29 617 dollars ayant atteint la date de péremption ont dû être liquidées.
21. Des stocks d'urgence de biscuits à haute teneur énergétique destinés à l'alimentation scolaire ont été utilisés de six à neuf mois avant la date limite d'utilisation optimale afin d'atténuer les problèmes de qualité, et une directive du Siège, élaborée par la suite, a limité à 12 mois la durée de conservation des biscuits à haute teneur énergétique.

Sierra Leone

22. En raison de la suspension de mai 2014 à début 2016 du programme de pays pendant la crise liée au virus Ebola, certains produits alimentaires se sont détériorés à cause de la chaleur et de l'humidité. Un don de 1 557 tonnes de mélange maïs-soja qui était infestées et proches de la date limite d'utilisation optimale à leur arrivée ont été traitées par fumigation et passées au tamis, mais la plus grande partie était impropre à la consommation humaine. Du fait d'un entreposage prolongé, 39,5 tonnes de boulgour et 164,4 tonnes de mélange maïs-soja se sont détériorées, et

3,5 tonnes de mélange maïs-soja ont été perdues dans un accident, la valeur totale de ces pertes s'élevant à 151 598 dollars.

23. Le bureau de pays a amélioré les inspections des entrepôts, et une équipe spéciale en charge de la chaîne d'approvisionnement a été créée pour gérer la filière et optimiser l'utilisation des stocks. Une formation est prévue pour les contrôleurs et les transporteurs des partenaires coopérants en matière d'entreposage, de gestion, de suivi, d'établissement de rapport et de contrôle qualitatif et quantitatif. La valeur intégrale des pertes survenues pendant le transit a été recouvrée auprès des transporteurs.

Somalie

24. Les pertes survenues aux ports, dans les entrepôts et pendant la distribution concernaient 121,6 tonnes de pois cassés jaunes d'une valeur de 69 163 dollars. Le mauvais état des routes, l'inefficacité de la gouvernance et la médiocrité des prestations des sous-traitants comptent parmi les facteurs qui ont contribué à ces pertes.
25. Des mesures d'atténuation ont été prises, notamment l'exécution de réparations dans les entrepôts, la prévision de garanties de bonne fin pour les commissionnaires de transport et les transporteurs, et l'exercice d'une supervision supplémentaire aux ports par le personnel de la logistique, qui suit également les opérations pour réduire les risques de pertes. Le personnel des partenaires est formé à la manutention de produits alimentaires chaque année afin de réduire les pertes aux points de distribution finale. Le bureau de pays récupère le montant des pertes auprès de ceux qui en sont responsables.

Soudan du Sud

26. Les difficultés opérationnelles sont exacerbées par le conflit, les difficultés d'accès pendant les saisons des pluies lorsque les routes deviennent impraticables, et le pillage des vivres prépositionnés. La confiscation des péniches et des bateaux du PAM a empêché les livraisons par voie d'eau, et les points de contrôle étaient plus nombreux et les taxes plus élevées du fait de la crise économique. Les pertes en 2016 concernaient 6 487 tonnes de produits alimentaires d'une valeur de 5,7 millions de dollars.
27. Des problèmes de transport sont à l'origine de la perte de 1 230 tonnes de produits, les actes de pillage comptaient pour 692 tonnes et la mauvaise manutention par les transporteurs pour 538 tonnes; dans ce dernier cas, le montant des pertes a été recouvré. Les pillages survenus pendant le conflit civil ont causé la perte de 4 660 tonnes de produits provenant de l'entrepôt principal du PAM à Djouba, et 597 tonnes ont été perdues pendant les distributions effectuées par les partenaires coopérants. Le montant d'autres pertes se chiffrant à 1,5 million de dollars au total a été recouvré auprès des prestataires de service.
28. Le réseau de collecte d'information du PAM permet aux gestionnaires de prendre des mesures d'atténuation des pertes, consistant notamment à: i) soumettre le prépositionnement des vivres à une analyse des risques régulière; ii) éviter les sites dangereux où les possibilités de pillage sont élevées; iii) obtenir l'autorisation des pouvoirs publics et des forces d'opposition pour les déplacements par route, rivière et air afin de sécuriser le transport; iv) récupérer le montant des pertes auprès des transporteurs, des partenaires coopérants et des sociétés de sécurité; v) intégrer les facteurs de risque dans les tarifs de transport, les transporteurs étant responsables en cas de non-respect des protocoles; et vi) contrôler les installations de stockage afin de garantir que les systèmes de ventilation et d'hygiène sont opérationnels.

République arabe syrienne

29. Les conflits et l'instabilité ont entraîné des pertes de vivres s'élevant à 4 820 tonnes d'une valeur de 4,4 millions de dollars; sur ce volume, 2 653 tonnes font l'objet d'enquêtes et les résultats seront communiqués en 2017. L'essentiel des pertes concernaient 1 394 tonnes de pois chiches, 960 tonnes de farine de blé, 330 tonnes de rations, 484 tonnes de riz, 334 tonnes de légumes secs en boîte, 287 tonnes de lentilles, 465 tonnes de haricots et 127 tonnes de Plumpy, d'une valeur de 3,9 millions de dollars.

30. Près d'Alep, 17 camions et 234 tonnes de farine de blé ont été détruits lors de l'attaque aérienne d'un convoi. Les autres pertes ont été causées par des problèmes de transport et de manutention, une frappe aérienne sur l'entrepôt d'un partenaire coopérant à Alep, et une inondation dans l'entrepôt de Tartous. La liquidation de 989 tonnes de vivres restants après un incendie en 2014 a été menée à bien en 2016. Les anomalies d'inventaire constatées à l'entrepôt de Homs portant sur 2 653 tonnes de Plumpy'Sup, huile végétale, pois chiches, haricots, barres de dattes, Plumpy'Doz, riz, sel, farine de blé, farine de boulgour, lentilles rouges et sucre blanc font l'objet d'une enquête et seront communiquées dans le rapport sur les pertes après livraison en 2017.
31. Les mesures d'atténuation suivantes ont été prises: i) consultations avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et les autorités locales pour partager les informations et obtenir des rapports d'incidents; ii) instructions données aux transporteurs afin qu'ils soumettent leurs camions à des contrôles mécaniques réguliers, suivis de l'inspection par le personnel du PAM; iii) inspection des chargements, utilisation de bâches, respect des charges admises par essieu.
32. Le PAM a recouvré 146 000 dollars auprès des transporteurs, 63 000 dollars auprès des partenaires coopérants et 839 032 dollars en lien avec l'incendie de 2014. Le bureau de pays met en place une équipe chargée de la comptabilité des produits alimentaires afin de veiller à ce que les meilleures pratiques soient appliquées et organise la formation du personnel de la chaîne d'approvisionnement en matière de gestion des produits alimentaires.

Yémen

33. L'insécurité qui perdure ainsi que les problèmes posés par les itinéraires de remplacement ont contribué de manière considérable aux pertes après livraison, mais le PAM a recouvré 753 058 dollars auprès des prestataires de service. Les pertes principales concernaient 2 855 tonnes de produits alimentaires d'une valeur de 3,5 millions de dollars, à savoir: i) 442 tonnes de farine de blé, de riz, de blé en grains, d'huile végétale et de pois cassés jaunes perdus au cours du transport, la totalité des coûts ayant été recouverts auprès des transporteurs; ii) 174 tonnes de blé en grains et de pois cassés jaunes perdus au cours de déchargement des bateaux, dont les coûts ont été recouverts; iii) 293 tonnes de barres de dattes dont la date de péremption était dépassée et d'huile végétale rejetée par l'Organisation yéménite de normalisation qui ont été liquidées en février 2016; iv) 1 187 tonnes de fèves de mauvaise qualité vendues comme aliments pour animaux; et v) 558 tonnes de Plumpy'Doz défectueux, dont l'intégralité des coûts a été recouverte auprès du fournisseur.
34. Le bureau de pays a: i) utilisé les ports de Hodeida et d'Aden pour réduire les temps de transit et livrer les produits alimentaires avant la date de péremption; ii) formé les partenaires et les prestataires de service en matière de gestion d'entrepôts et de conservation des produits alimentaires; iii) amélioré la coordination des achats et de la logistique tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en particulier pour garantir le respect des règlements de l'Organisation yéménite de normalisation; iv) amélioré les rapports en aval afin de suivre la durée de conservation des produits; et v) formé le personnel à l'utilisation de LESS afin de veiller à ce que les pertes soient classées comme il convient.

ANNEXE II**Pertes après livraison déclarées dans le rapport de 2015 faisant l'objet de vérification****Rapport de 2015*****Érythrée***

1. Sur le volume total de vivres livrés par le PAM au Gouvernement érythréen en 2005, 64 538 tonnes d'une valeur estimée alors à 31 millions de dollars restent introuvables. Le PAM rend compte de ces produits à la rubrique des avances de stock, mais il n'a reçu du Gouvernement aucun rapport de distribution et n'est donc pas en mesure de déterminer si les bénéficiaires visés ont bien reçu les denrées en question. Le PAM souhaite recouvrer la valeur de tous les produits alimentaires qui n'ont pas été utilisés conformément aux obligations contractuelles de l'Érythrée, et va continuer à chercher une solution.

Yémen

2. À la fin de 2014, 3 609 tonnes de fèves ont fait l'objet de vérification et ont été reconnues en tant que pertes potentielles après que des réactions allergiques aient été signalées; des cargaisons de 2 422 tonnes et de 1 187 tonnes ont été vendues aux fins de l'alimentation animale en 2015 et en 2016 pour un montant de 252 697 dollars.

El Salvador

3. Trois tonnes de mélange maïs-soja et d'huile végétale jugées impropres à la consommation humaine sont en cours de liquidation. La reconstitution d'une grande quantité d'huile végétale a permis de réduire les pertes après livraison à seulement 8 kilogrammes.

Pertes faisant l'objet de vérification en 2016***République arabe syrienne***

4. Les écarts d'inventaire de 2 653 tonnes de Plumpy'Sup, huile végétale, pois chiches, haricots, barres de dattes, Plumpy'Doz, riz, sel, farine de blé, farine de boulgour, lentilles rouges et sucre blanc dans l'entrepôt de Homs font l'objet d'une enquête parce que ces quantités n'avaient pas pu être rapprochées et avaient été éliminées du système sans justification. Les résultats de l'enquête seront présentés dans le rapport de 2017.

ANNEXE III

PERTES PAR CAUSE		
	Valeur (en dollars)	% du total des pertes
Attaque de termites	10 961	0,06
Casse pendant le chargement	17 327	0,10
Détérioration des produits alimentaires imputable principalement à des problèmes au point d'origine	3 553 795	19,67
Détérioration de l'emballage	184 515	1,02
Inondations et autres catastrophes naturelles	47 065	0,26
Entreposage dans de mauvaises conditions ou de longue durée	2 007 647	11,11
Transport inadapté	2 032 933	11,25
Infestation	226 008	1,25
Incendie	205 703	1,14
Surdimensionnement	47 909	0,27
Analyse des produits par sondage	53 881	0,30
Troubles civils	4 562 465	25,25
Pillage/vol	845 514	4,68
Mauvaise manutention	536 683	2,97
Traitement ou transformation des produits	16 359	0,09
Reconstitution, remise en sac, reconditionnement	2 856 498	15,81
Livraisons incomplètes	654 597	3,62
Distribution sans autorisation	146 428	0,81
Variation de poids	8 286	0,05
Imbibition des sacs	23 671	0,13
Chargement imbibé de gazole	15	0,00
Chargement imbibé d'huile	8 650	0,05
Chargement imbibé d'eau	24 027	0,13
TOTAL	18 070 937	

ANNEXE IV

QUANTITÉ ET VALEUR DES PERTES PAR RÉGION								
	Stock initial (2015)		Produits reçus dans le pays bénéficiaire		Total pris en charge*		Pertes après livraison	
Région	Quantité nette (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Quantité nette (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Quantité nette (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Quantité nette (en tonnes)	Valeur (en dollars)
RBB	46 127	32 502 541	379 808	195 395 799	425 935	227 898 340	632	459 673
RBC	174 821	104 576 144	1 311 036	855 347 675	1 485 857	959 923 818	8 885	9 104 093
RBD	88 525	68 688 586	307 028	228 742 264	395 554	297 430 850	1 862	1 486 097
RBJ	50 075	31 234 500	571 654	271 581 434	621 729	302 815 934	354	223 993
RBN	154 706	95 901 960	1 064 171	580 815 602	1 218 877	676 717 563	7 878	6 459 492
RBP	20 029	16 534 633	66 169	45 759 871	86 198	62 294 503	499	337 588
TOTAL	534 283	349 438 363	3 699 866	2 177 642 645	4 234 149	2 527 081 008	20 109	18 070 937
Pourcentage du total pris en charge							0,47	0,72

* Stock initial dans le pays bénéficiaire plus produits reçus dans le pays bénéficiaire.

RBB Bureau régional de Bangkok (Asie et Pacifique)

RBC Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale)

RBD Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)

RBJ Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe)

RBN Bureau régional de Nairobi (Afrique de l'Est et Afrique centrale)

RBP Bureau régional de Panama (Amérique latine et Caraïbes)

ANNEXE V

PERTES PAR PRODUIT				
Code du produit	Produit	Quantité nette totale prise en charge* (en tonnes)	Pertes après livraison (en dollars)	Pertes (en dollars) en % de la quantité totale prise en charge*
BEVJUI	Jus	189 339	-	0,00
BEVMNW	BEVMNW	6 858	-	0,00
BEVTEA	Thé	32 879	-	0,00
CERBAR	Orge	1 030 840	2 430	0,24
CERBHW	Blé noir	130 102	226	0,17
CERBRE	Pain	5 055 487	2 501	0,05
CERMAZ	Farine de maïs	197 334 003	323 728	0,16
CERMMF	Farine de maïs enrichie en soja	3 049 441	2 167	0,07
CERMML	Farine de maïs	46 836 648	83 181	0,18
CERPAS	Pâtes	3 011 496	3 547	0,12
CERQUI	Céréales Qui	48 480	-	0,00
CERRIC	Riz	201 673 205	901 209	0,45
CERSOF	Farine de sorgho	5 431	27	0,49
CERSOR	Sorgho	268 969 467	751 172	0,28
CERWBG	Blé concassé	40 350 500	119 161	0,30
CERWHE	Blé	262 862 092	194 036	0,07
CERWHF	Farine de blé	120 516 519	496 223	0,41
DAICHE	Fromage	50 246	71	0,14
DAIDSP	Lait écrémé en poudre non enrichi	9 327 529	13 044	0,14
DAIDWM	Lait entier en poudre	1 759 250	-	0,00
DAIUHT	Lait UHT	3 400 223	390	0,01
FRUDFR	Fruits séchés	8 897 272	267 801	3,01
FSHCFI	Poisson en conserve	14 641 105	6 220	0,04
MEACHK	Poulet en conserve	2 430 884	70	0,00
MEAMEA	Viande en conserve	865 545	1 346	0,16
MIXBIS	Biscuits	1 513 177	2 663	0,18
MIXBP5	Rations d'urgence BP5	35 838	-	0,00
MIXCSB	Mélange maïs-soja	262 335 759	2 612 136	1,00
MIXCSBFAF	Faffa	1 907	1 907	100,00
MIXCSBVIT	Vitacereal	91	91	100,00
MIXCSM	Lait maïs-soja	5 609	411	7,33

PERTES PAR PRODUIT				
Code du produit	Produit	Quantité nette totale prise en charge* (en tonnes)	Pertes après livraison (en dollars)	Pertes (en dollars) en % de la quantité totale prise en charge*
MIXHEB	Biscuits à haute teneur énergétique	24 180 059	907 490	3,75
MIXLNS	Supplément nutritionnel à base de lipides	527 592	-	0,00
MIXRSF	Plumpy	133 999 743	2 422 673	1,81
MIXRTF	Aliment thérapeutique prêt à consommer	841 948	3	0,00
MIXWSB	Mélange blé-soja	24 277 378	99 779	0,41
MSCAPI	Céréales Api	213 532	1 855	0,87
MSCCRA	Biscuits salés	57 129	11	0,02
MSCHAL	Halva	78 465	6	0,01
MSCMNP	Micronutriments en poudre	2 071 127	9 141	0,44
MSCMNT	Micronutriments en comprimés	374 574	328	0,09
MSCNUT	Fruits à coque	144 990	-	0,00
MSCSAL	Sel iodé	5 118 274	38 168	0,75
MSCSPC	Épices	189 920	-	0,00
MSCSUG	Sucre	42 411 868	204 094	0,48
MSTOM	Tomates transformées	368 575	11	0,00
MSCYEA	Levure	608 872	1 694	0,28
OIOLV	Huile d'olive	370 237	-	0,00
OILVEG	Huile végétale	282 464 200	1 695 259	0,60
PPFRTN	Rations	122 151 594	753 877	0,62
PULBEA	Haricots	127 450 549	2 350 066	1,84
PULCKP	Pois chiches	64 569 852	1 394 634	2,16
PULCPU	Légumes secs en conserve	1 515 187	290 674	19,18
PULCVE	Légumes en conserve	380 111	-	0,00
PULLEN	Lentilles	83 185 613	532 303	0,64
PULPEA	Pois	19 421 553	297 965	1,53
PULSLN	Lentilles cassées	4 943 780	1 046	0,02
PULSPE	Pois cassés	128 791 388	1 284 103	1,00
TUBCAF	Farine de manioc	5 674	-	0,00
TOTAL		2 527 081 008	18 070 937	0,72

* Stock initial dans le pays bénéficiaire plus produits reçus dans le pays bénéficiaire.

ANNEXE VI

QUANTITÉ ET VALEUR DES PERTES PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE						
Région	Pays	Quantité totale prise en charge*		Pertes après livraison		Pertes (<i>en dollars</i>) en % de la quantité totale prise en charge*
		Volume net (<i>en tonnes</i>)	(<i>en dollars</i>)	Volume net (<i>en tonnes</i>)	(<i>en dollars</i>)	
RBB	Afghanistan	85 659,3	45 596 914	219,4	99 908	0,22
	Bangladesh	38 365,5	16 205 203	67,1	42 369	0,26
	Bhoutan	1 744,3	902 981	6,9	5 714	0,63
	Cambodge	9 035,1	7 052 311	8,4	6 220	0,09
	République populaire démocratique de Corée	26 644,4	16 714 951	0,1	15	0,00
	République démocratique populaire lao	6 958,6	9 752 161	75,0	35 313	0,36
	Myanmar	42 007,2	22 571 133	79,9	56 235	0,25
	Népal	14 743,8	9 944 846	19,2	13 131	0,13
	Pakistan	185 876,4	86 336 016	9,2	6 568	0,01
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 709,9	3 397 493	2,8	2 045	0,06
	Philippines	4 938,2	3 816 996	128,4	177 485	4,65
	Sri Lanka	4 875,3	4 881 818	15,2	14 569	0,30
	Timor-Leste	376,7	725 517	0,1	100	0,01
RBB Total		425 934,8	227 898 340	631,6	459 673	0,20
RBC	Algérie	25 579,0	13 183 397	29,4	25 235	0,19
	Arménie	2 552,0	2 198 827	0,5	554	0,03
	Égypte	18 091,3	15 786 680	131,6	101 193	0,64
	Iran (République islamique d')	5 232,6	3 172 764	9,9	7 522	0,24
	Iraq	147 980,9	87 432 118	210,3	138 321	0,16
	Jordanie	18 121,6	17 504 365	290,8	657 560	3,76
	Kirghizistan	9 041,7	5 706 554	24,3	13 621	0,24
	Liban	927,9	1 837 621	3,7	7 268	0,40
	Libye	10 999,8	16 402 021	7,1	25 564	0,16
	État de Palestine	34 923,9	19 513 090	5,4	5 205	0,03
	Soudan	225 949,0	87 996 945	173,2	83 981	0,10

QUANTITÉ ET VALEUR DES PERTES PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE						
Région	Pays	Quantité totale prise en charge*		Pertes après livraison		Pertes (<i>en dollars</i>) en % de la quantité totale prise en charge*
		Volume net (<i>en tonnes</i>)	(<i>en dollars</i>)	Volume net (<i>en tonnes</i>)	(<i>en dollars</i>)	
	République arabe syrienne	581 753,8	446 198 283	5 000,3	4 443 174	1,00
	Tadjikistan	9 312,4	6 044 409	0,4	286	0,00
	Ukraine	9 416,2	34 551 843	0,1	316	0,00
	Yémen	385 974,8	202 394 902	2 998,2	3 594 292	1,78
RBC Total		1 485 856,7	959 923 818	8 885,0	9 104 093	0,95
RBD	Bénin	2 650,6	1 363 766	35,5	15 167	1,11
	Burkina Faso	10 771,5	8 367 535	9,6	11 361	0,14
	Cameroun	58 465,2	31 191 061	338,7	194 703	0,62
	République centrafricaine	34 017,9	32 703 365	302,5	291 984	0,89
	Tchad	70 001,4	52 007 878	173,4	209 605	0,40
	Côte d'Ivoire	13 105,2	8 315 988	78,1	93 166	1,12
	Gambie	1 838,2	1 169 431	30,5	18 310	1,57
	Ghana	217,0	129 102	-	0	0,00
	Guinée	18 941,2	11 356 540	203,5	127 899	1,13
	Guinée-Bissau	7 192,4	6 550 645	45,1	22 881	0,35
	Libéria	13 801,7	8 634 507	89,5	84 361	0,98
	Mali	26 854,5	22 121 304	199,8	152 287	0,69
	Mauritanie	12 092,9	7 828 168	8,8	4 996	0,06
	Niger	78 576,4	58 648 258	31,7	30 572	0,05
	Nigéria	27 954,7	33 523 690	4,9	4 676	0,01
	Sénégal	1 317,8	2 608 866	7,3	7 579	0,29
	Sierra Leone	17 755,2	10 910 746	303,2	216 550	1,98
RBD Total		395 553,7	297 430 850	1 862,1	1 486 097	0,50
RBJ	Congo	3 499,5	1 991 413	35,2	19 773	0,99
	République démocratique du Congo	45 969,7	40 501 426	152,4	117 924	0,29
	Lesotho	17 231,2	7 753 362	28,6	15 247	0,20
	Madagascar	37 893,9	20 303 221	13,1	6 491	0,03
	Malawi	327 286,8	147 540 760	43,3	25 119	0,02
	Mozambique	30 818,5	15 171 708	30,1	13 731	0,09
	Swaziland	11 561,9	5 921 911	6,3	3 001	0,05

QUANTITÉ ET VALEUR DES PERTES PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE						
Région	Pays	Quantité totale prise en charge*		Pertes après livraison		Pertes (<i>en dollars</i>) en % de la quantité totale prise en charge*
		Volume net (<i>en tonnes</i>)	(<i>en dollars</i>)	Volume net (<i>en tonnes</i>)	(<i>en dollars</i>)	
	République-Unie de Tanzanie	55 811,9	23 431 223	21,0	12 475	0,05
	Zambie	7 004,0	2 185 674	2,5	721	0,03
	Zimbabwe	84 652,0	38 015 236	21,1	9 512	0,03
RBJ Total		621 729,3	302 815 934	353,5	223 993	0,07
RBN	Burundi	29 720,3	21 341 655	82,3	56 706	0,27
	Djibouti	11 064,9	6 408 262	113,2	54 228	0,85
	Éthiopie	629 657,0	286 506 933	498,0	296 352	0,10
	Kenya	88 378,7	45 535 438	157,1	69 844	0,15
	Rwanda	22 408,6	12 365 009	10,3	4 913	0,04
	Somalie	55 214,2	42 406 843	219,2	130 138	0,31
	Soudan du Sud	274 864,6	193 942 352	6 728,9	5 809 041	3,00
	Ouganda	107 568,6	68 211 071	69,0	38 270	0,06
RBN Total		1 218 876,9	676 717 563	7 877,9	6 459 492	0,95
RBP	Bolivie (État plurinational de)	720,4	590 935	0,4	260	0,04
	Colombie	4 597,0	3 430 270	14,3	10 816	0,32
	Cuba	2 395,8	1 489 098	1,5	2 740	0,18
	République dominicaine	501,0	477 683	0,1	84	0,02
	El Salvador	1 223,6	1 430 095	24,4	33 538	2,35
	Guatemala	9 586,2	7 210 852	7,4	12 004	0,17
	Haïti	36 552,1	22 704 792	448,6	276 485	1,22
	Honduras	24 226,4	18 505 368	2,5	1 653	0,01
	Nicaragua	6 245,3	6 338 038	0,0	9	0,00
	Panama	30,0	28 500	-	0	0,00
	Paraguay	119,8	88 871	-	0	0,00
RBP Total		86 197,6	62 294 503	499,3	337 588	0,54
TOTAL GÉNÉRAL		4 234 149,1	2 527 081 008	20 109,4	18 070 937	0,72

* Stock initial dans le pays bénéficiaire plus produits reçus dans le pays bénéficiaire.

ANNEXE VII

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON SUPÉRIEURES À 2 POUR CENT DU VOLUME TOTAL FOURNI ET D'UNE VALEUR DE PLUS DE 20 000 DOLLARS, OU D'UNE VALEUR DE PLUS DE 100 000 DOLLARS								
Région	Pays	Code technique	Code de produit	Quantité nette totale prise en charge* (en tonnes)	Quantité totale prise en charge* (en dollars)	Pertes nettes après livraison (en tonnes)	Pertes après livraison (en dollars)	Pertes (en tonnes) en % de la quantité totale prise en charge*
RBD	République centrafricaine	200799.F.1.CF	CERRIC	15 513,686	13 792 352,70	178,353	158 563,70	1,15
RBD	Côte d'Ivoire	200464.F.1	OILVEG	438,192	699 948,77	20,043	32 015,81	4,57
RBD	Cameroun	200799.F.1.CM	PULSPE	3 991,328	2 218 807,75	125,239	69 621,25	3,14
RBN	Éthiopie	200712.F.1	MIXCSB	40 019,406	25 735 489,34	285,795	190 902,00	0,71
RBD	Guinée	200326.F.1.C1	PULBEA	631,096	473 208,12	33,674	25 249,42	5,34
RBD	Guinée	200326.F.1.C2	MIXCSB	1 114,388	763 886,01	45,682	31 313,91	4,10
RBP	Haïti	200618.F.1	CERWBG	1 563,854	710 628,48	63,934	29 052,15	4,09
RBP	Haïti	200618.F.1	OILVEG	1 715,467	2 065 954,45	35,480	42 728,93	2,07
RBP	Haïti	200618.F.1	PULBEA	826,642	733 877,87	31,649	28 097,41	3,83
RBP	Haïti	200618.F.1	PULPEA	452,057	249 582,38	39,600	21 863,31	8,76
RBC	Jordanie	200478.F.1	FRUDFR	207,966	305 608,38	169,652	249 305,53	81,58
RBC	Jordanie	200478.F.1	MIXHEB	270,010	937 643,44	114,804	398 671,23	42,52
RBD	Libéria	200550.F.1	MIXRSF	9,948	33 397,45	9,948	33 397,45	100,00
RBB	Philippines	200743.F.1	MIXHEB	213,030	264 195,58	111,890	138 763,76	52,52
RBB	Philippines	200743.F.1	MIXRSF	294,845	1 074 773,51	8,125	29 617,37	2,76
RBD	Sierra Leone	200336.F.1.C1	CERWBG	50,475	27 460,48	39,525	21 503,23	78,31
RBD	Sierra Leone	200336.F.1.C4	MIXCSB	605,410	559 522,42	52,431	48 456,95	8,66
RBD	Sierra Leone	200938.F.1	MIXCSB	1 789,800	1 253 277,53	116,586	81 637,40	6,51
RBN	Somalie	200844.F.1	PULSPE	2 781,300	1 581 979,66	121,597	69 163,33	4,37

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON SUPÉRIEURES À 2 POUR CENT DU VOLUME TOTAL FOURNI ET D'UNE VALEUR DE PLUS DE 20 000 DOLLARS, OU D'UNE VALEUR DE PLUS DE 100 000 DOLLARS								
Région	Pays	Code technique	Code de produit	Quantité nette totale prise en charge* (en tonnes)	Quantité totale prise en charge* (en dollars)	Pertes nettes après livraison (en tonnes)	Pertes après livraison (en dollars)	Pertes (en tonnes) en % de la quantité totale prise en charge*
RBN	Soudan du Sud	200572.F.1	CERSOR	67 227,059	43 220 820,95	548,777	352 813,18	0,82
RBN	Soudan du Sud	200572.F.1	MIXCSB	8 676,721	9 377 010,19	958,184	1 035 518,04	11,04
RBN	Soudan du Sud	200572.F.1	OILVEG	5 661,981	8 229 619,32	566,046	822 740,86	10,00
RBN	Soudan du Sud	200572.F.1	PULBEA	2 443,090	1 661 254,48	169,933	115 551,19	6,96
RBN	Soudan du Sud	200572.F.1	PULPEA	2 298,350	1 457 766,42	391,090	248 055,29	17,02
RBN	Soudan du Sud	200572.F.1	PULSPE	3 801,595	3 106 411,99	352,568	288 095,25	9,27
RBN	Soudan du Sud	200859.F.1	CERMAZ	10 479,800	4 687 851,12	299,197	133 837,57	2,85
RBN	Soudan du Sud	200859.F.1	CERSOR	125 047,975	76 565 322,05	373,943	228 960,65	0,30
RBN	Soudan du Sud	200859.F.1	MIXCSB	15 072,427	13 330 897,36	1 005,032	888 906,51	6,67
RBN	Soudan du Sud	200859.F.1	MIXRSF	997,171	2 926 799,80	38,466	112 901,68	3,86
RBN	Soudan du Sud	200859.F.1	OILVEG	6 633,336	8 453 731,97	127,907	163 008,70	1,93
RBN	Soudan du Sud	200859.F.1	PULBEA	4 042,400	2 946 450,65	790,000	575 820,31	19,54
RBN	Soudan du Sud	200859.F.1	PULLEN	2 245,000	2 276 895,80	201,300	204 159,97	8,97
RBN	Soudan du Sud	200859.F.1	PULSPE	5 409,700	4 039 816,31	664,057	495 899,64	12,28
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	CERRIC	94 518,785	44 751 593,08	483,886	229 104,40	0,51
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	CERWHF	87 839,230	28 360 523,25	959,796	309 887,93	1,09
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	MIXHEB	3 886,799	5 589 991,76	98,539	141 718,72	2,54
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	MIXRSF	2 699,065	7 890 964,24	126,720	370 477,55	4,69
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	MSCSUG	42 878,556	24 141 127,23	223,115	125 616,35	0,52
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	OILVEG	54 353,730	72 685 203,88	118,657	158 675,55	0,22

PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON SUPÉRIEURES À 2 POUR CENT DU VOLUME TOTAL FOURNI ET D'UNE VALEUR DE PLUS DE 20 000 DOLLARS, OU D'UNE VALEUR DE PLUS DE 100 000 DOLLARS								
Région	Pays	Code technique	Code de produit	Quantité nette totale prise en charge* (en tonnes)	Quantité totale prise en charge* (en dollars)	Pertes nettes après livraison (en tonnes)	Pertes après livraison (en dollars)	Pertes (en tonnes) en % de la quantité totale prise en charge*
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	PPFRTN	31 220,048	63 029 601,93	329,953	666 136,27	1,06
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	PULBEA	48 033,147	43 485 431,46	465,258	421 207,98	0,97
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	PULCKP	50 648,062	50 057 304,51	1 394,038	1 377 777,98	2,75
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	PULCPU	947,727	825 032,98	333,845	290 624,97	35,23
RBC	République arabe syrienne	200339.F.1	PULLEN	52 218,981	50 323 391,01	286,703	276 295,46	0,55
RBD	Tchad	200713.F.1	MIXCSB	7 810,258	14 122 300,48	56,960	102 993,55	0,73
RBC	Yémen	200636.F.1	CERWHF	1 865,725	756 122,37	70,000	28 368,90	3,75
RBC	Yémen	200890.F.1	CERRIC	210,824	261 726,49	31,997	39 722,53	15,18
RBC	Yémen	200890.F.1	CERWHE	270 658,112	101 603 039,91	447,013	167 805,35	0,17
RBC	Yémen	200890.F.1	MIXHEB	1 015,574	1 764 773,10	62,413	108 455,69	6,15
RBC	Yémen	200890.F.1	MIXRSF	6 836,983	19 590 182,61	617,523	1 769 404,48	9,03
RBC	Yémen	200890.F.1	OILVEG	21 437,614	19 456 659,05	256,592	232 881,47	1,20
RBC	Yémen	200890.F.1	PULBEA	1 223,545	1 057 277,47	1 206,193	1 042 283,43	98,58
RBC	Yémen	200890.F.1	PULSPE	27 133,764	18 147 900,49	163,460	109 327,10	0,60

* Stock initial dans le pays bénéficiaire plus produits reçus dans le pays bénéficiaire.

ANNEXE VIII

PERTES APRÈS LIVRAISON SUR LA PÉRIODE 2006-2016						
Année	Quantité totale prise en charge (en tonnes)	Quantité des pertes (en tonnes)	Pertes en % de la quantité totale prise en charge (en tonnes)	Valeur totale des produits pris en charge	Valeur des pertes	Pertes en % de la valeur totale prise en charge
2006	4 994 321	24 133	0,48	1 781 348 513	9 540 580	0,54
2007	4 166 046	16 724	0,4	1 607 373 215	7 152 643	0,44
2008	4 831 067	21 699	0,45	2 604 005 060	11 388 899	0,44
2009	5 567 314	21 187	0,38	2 755 152 374	10 131 966	0,37
2010	5 508 365	17 128	0,31	2 915 989 860	10 180 080	0,35
2011	4 517 972	20 371	0,45	2 734 427 882	13 217 691	0,48
2012	4 201 302	31 251	0,74	2 936 389 248	18 033 222	0,61
2013	3 770 209	25 016	0,66	2 511 094 911	18 684 094	0,74
2014	3 898 691	18 921	0,49	2 553 059 658	15 563 533	0,61
2015	3 559 176	12 694	0,36	2 596 324 005	11 019 934	0,42
2016	4 234 149	20 109	0,47	2 527 081 008	18 070 937	0,72

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COMET	Outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
LESS	Système d'appui à la gestion logistique
WINGS	Système mondial et réseau d'information